

**FFBA**

Cahier des charges des compétitions  
édition septembre 2008-V2

# Guide de Candidature

Pour les Phases Finales des  
Championnats de France  
Et des compétitions  
Internationales déléguées  
par la fédération.





CdC

# Le guide de candidature aux compétitions déléguées par la fédération

**Mémo**

adoption : CD 15/03/2008  
entrée en vigueur : 01/09/2008  
validité : permanente  
secteur : COM  
remplace : -  
nombre de pages : 5  
annexe : 0

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion*

## 1. PREAMBULE

La Fédération Française de Badminton est très attachée à la qualité des organisations des compétitions fédérales. En effet, ces compétitions doivent être perçues, d'une part, comme des manifestations tournées vers la satisfaction des joueurs et, d'autre part, conçues comme les principales vitrines de la Fédération dans ses territoires. Les exigences de la FFBA s'inscrivent donc dans la satisfaction de ces objectifs.

Dans cet esprit, la FFBA propose un cahier des charges pour les Phases Finales des Championnats de France et les Compétitions Internationales déléguées par la Fédération vous permettant de vous porter candidat en toute connaissance de cause. Ce cahier des charges est constitué :

- d'un tableau de synthèse des conditions minimales d'organisation pour chaque compétition (avec les références aux règlements fédéraux et fiches techniques sectorielles réalisées pour le cahier des charges)
- de fiches techniques sectorielles pour accompagner et optimiser l'organisation
- du présent guide de candidature
- du dossier de candidature

La FFBA délègue les organisations aux ligues, comités, et clubs.

La réussite de l'organisation passe par cinq principes :

- le respect du règlement général des compétitions,
- le respect du cahier des charges,
- une qualité d'organisation constante au fil des éditions,
- une collaboration efficiente entre la FFBA, l'organisateur et les partenaires,
- la promotion du badminton à partir de ces manifestations.

### 1.1. Le cahier des charges

Ce cahier des charges définit les obligations réciproques de la FFBA, de l'organisateur et des partenaires économiques.

C'est un outil de travail concret qui :

- précise les exigences fédérales quant à sa délégation de l'organisation d'une compétition fédérale,
- guide l'organisateur dans sa démarche,
- définit le soutien de la FFBA.

Le cahier des charges propose également des options facultatives. L'organisateur peut aussi, de sa propre initiative, proposer des innovations qui améliorent le standing de la compétition sans porter préjudice aux règlements et au déroulement de la compétition.

### 1.2. Champ d'application

Les règles, consignes et conseils, décrits ci-après, concernent les compétitions déléguées par la FFBA et constituent, de ce fait, les standards à respecter pour tous les organisateurs de compétitions fédérales officielles.

Ces dispositions viennent compléter les règlements fédéraux et, en particulier, ceux des différents championnats de France en vigueur.

### **1.3. Des objectifs ciblés pour chaque compétition**

Les enjeux diffèrent selon les compétitions fédérales. Ces objectifs vous sont indiqués car ce sont à partir d'eux et sur la probabilité qu'ils soient atteints que les dossiers de candidature peuvent se distinguer et se différencier.

La commission nationale des compétitions individuelles souhaite, en effet, privilégier la diversification territoriale, ce qui signifie que sauf absences d'autres candidatures ou de situations exceptionnelles, elle ne choisira pas deux années de suite la même ligue pour organiser une même compétition.

Pour toutes les compétitions référencées comme nécessitant des tapis pour le confort de jeu et la présentation, une solution régionale apportée par le comité d'organisation constituera un point fort de la candidature.

#### **1.3.1. Championnat de France Senior**

Le championnat de France Senior est la vitrine sportive de la FFBA. Un effort de promotion tout d'abord auprès des institutions et ensuite auprès des médias est à privilégier.

#### **1.3.2. Championnat de France Jeunes**

Le Championnat de France Jeunes constitue l'occasion de privilégier et de développer un projet tourné vers les jeunes, en lien, éventuellement, avec l'UNSS et l'USEP.

#### **1.3.3. Championnat de France Vétéran**

Le Championnat de France Vétéran connaît un fort accroissement du nombre d'inscrits. La possibilité d'offrir des structures plus importantes que le nombre minimum de terrains requis (12) prévaudra pour le choix. Ce championnat est également reconnu comme celui des dirigeants qui s'investissent massivement pour le badminton français. Aussi, les notions de convivialité, d'amitié, de respect d'autrui et les aspects festifs tiennent donc une place primordiale dans cet événement du badminton français.

#### **1.3.4. Phase Finale du Championnat de France Interclubs**

La phase finale Interclubs de Nationale 1 est l'événement qui clôt la saison sportive des clubs. Cette compétition oppose les meilleures équipes de clubs et doit être le cadre d'exposition d'une pratique de haut niveau, de la mise en avant des valeurs de l'esprit d'équipe et d'échanges entre les pratiquants locaux et les représentants de ces équipes « Élite ». Toutes les animations proposées autour de cette dimension « Élite » seront privilégiées.

#### **1.3.5. Finale des Intercodeps**

Le Championnat de France Intercodeps est une compétition de développement valorisant les comités départementaux. Le règlement impose que ce soit le Codep champion en titre qui se charge de l'organisation la saison suivante. Dans ce contexte, le Codep doit sélectionner le club organisateur en se référant au présent cahier des charges, et, de ce fait, en privilégiant un club proposant certes les structures adéquates mais également un projet de développement en rapport avec le Codep, la commune ou encore la communauté de communes.

#### **1.3.6. 6-8 nations**

Il s'agit d'une manifestation internationale, en conséquence la priorité sera donnée à l'organisateur qui proposera les moyens d'accessibilité en transports les plus fonctionnelles et les conditions d'hébergement les plus pratiques pour l'ensemble des délégations européennes. Du fait du caractère international de ce type de rencontre, les comités d'organisation ayant déjà réalisé d'autres événements de qualité seront fortement privilégiés.

#### **1.3.7. France Corpo**

Cette compétition demande le cahier des charges le « moins lourd » et peut donc être l'occasion pour des structures et des régions moins expérimentées dans l'organisation d'événements nationaux de se porter candidats et ainsi de se rôder.

## **2. DEFINITION DES ENGAGEMENTS DE CHACUNE DES PARTIES**

### **2.1. Engagement de l'organisateur auprès de la FFBA**

#### 2.1.1. Champs d'application

Ces engagements portent sur

- le respect du cahier des charges et des règlements fédéraux,
- le respect des normes de sécurité et de conformité en vigueur,
- l'application des partenariats conclus par la FFBA,
- l'utilisation de la compétition comme levier de communication et de développement,
- la collaboration étroite avec la FFBA pour éviter tout conflit d'intérêt au niveau des partenaires fédéraux,
- la valorisation de l'image de la discipline.

#### 2.1.2. Assurances

Il est vivement recommandé de demander à l'assureur de la FFBA une attestation garantissant le risque lié à l'organisation de l'évènement.

Cette garantie s'applique :

- en matière de responsabilité civile,
- aux conséquences des accidents corporels notamment pour les bénévoles licenciés qui participent au bon déroulement de l'évènement.

Il est également nécessaire d'avoir à disposition des déclarations d'accidents avec les numéros d'appels de l'assistance ainsi que les identifiants des protocoles.

### **2.2. Engagements de la FFBA vis-à-vis de l'organisateur et des partenaires**

#### 2.2.1. Aides techniques

Chaque secteur fait l'objet de fiches techniques spécifiques détaillant l'ensemble des contraintes matérielles, techniques, financières et humaines issues des expériences passées.

#### 2.2.2. Aides financières

La fiche « Aides Financières de la FFBA » présent dans ce cahier des charges fait référence pour la gestion des déplacements, de l'hébergement des élus et des représentants officiels de la fédération.

Les subventions éventuelles sont soldées à la suite de la transmission du rapport final et aux comptes certifiés transmis par l'organisateur.

Le secteur Communication de la Fédération est responsable, et seul mandaté, de la recherche des partenaires titres et fournisseurs volants. Tout contrat fédéral ne peut être contrarié par des accords locaux.

#### 2.2.3. Aides logistiques.

Les réservations des officiels, élus et représentants de la fédération sont regroupées par le siège.

Le secrétariat du service compétitions est à la disposition des comités d'organisation pour toute information et aide complémentaire et pour accompagner, en tant que de besoin, votre démarche.

#### 2.2.4. Partenariat

Les contrats sont négociés par la FFBA et le service communication de la fédération veille au bon respect des contrats par les partenaires.

Il met en relation l'organisateur et les partenaires de la fédération pour assurer la meilleure visibilité possible des partenaires durant l'évènement.

### **2.3. Engagements des partenaires vis-à-vis de la FFBA et de l'organisateur**

Les partenaires de la FFBA sont dans l'obligation de respecter les contrats écrits, et notamment :

- mettre à disposition le matériel ou les autres dotations en respectant les délais et la qualité précisée dans ledit contrat,
- fournir, en temps voulu, sa charte graphique, ses supports de communication
- assurer l'intégralité de la mise en place et la tenue de son stand.

### 3. DEFINITION DES ROLES DES ACTEURS FEDERAUX

#### 3.1. Définition du rôle de la FFBA

Après avoir attribué la compétition, la Fédération Française de Badminton vient en appui de l'organisateur dans les différents domaines de l'organisation et veille au bon respect du cahier des charges. Elle remplit ses obligations contractuelles vis-à-vis de l'organisateur et des partenaires fédéraux. Par ailleurs, certains services de la fédération restent à la disposition des comités d'organisation pour les soutenir dans leurs démarches.

##### 3.1.1. Secteur Communication

Le service de la communication vient en support sur les problématiques locales de communication. Vos actions envers les médias ou les partenaires économiques locaux peuvent, au préalable, faire l'objet d'une consultation auprès du service communication de la fédération, de sorte que vos actions s'inscrivent dans la politique fédérale et que des moyens professionnels puissent conforter vos démarches.

##### 3.1.2. Secteur Développement

Le service du développement se positionne comme « accompagnateur » des comités d'organisation. Il reste à votre disposition pour établir un support méthodologique et pour optimiser les démarches de chacun en mutualisant les expériences. Pour effectuer des démarches auprès des partenaires institutionnels mais parfois également privés, le service fédéral du développement peut proposer un panel d'actions à mettre en place et à valoriser.

#### 3.2. Définition du rôle de l'organisateur

##### 3.2.1. Assurer la qualité de la compétition

Le rôle prioritaire du responsable du comité d'organisation est la coordination et le management de l'ensemble des acteurs de cette organisation.

Pour cela, trois axes principaux ont été identifiés :

- veiller à l'aménagement de la salle,
- respecter les obligations environnementales de la FFBA,
- engager des actions de développement auprès du public local et régional.

##### 3.2.2. Les missions de ce responsable sont :

###### **durant la phase de préparation :**

- constituer une équipe pour l'organisation de cette compétition,
- répartir les tâches et assurer le suivi de la préparation et de la mise en place de la compétition,
- assurer les relations avec le siège fédéral,
- assurer l'équilibre financier de la compétition.

###### **durant la phase de réalisation :**

- superviser la compétition pour que la meilleure image possible du Badminton soit donnée (joueurs, officiels, partenaires et spectateurs),
- s'assurer en permanence que les joueurs et les officiels de terrain évoluent dans les meilleures conditions,
- garantir la qualité et la conformité de l'affichage des partenaires,
- accueillir les élus fédéraux,
- participer à la réunion des officiels de terrains,
- organiser et diriger la cérémonie de remise des médailles. Il veillera au respect du protocole et de la remise des récompenses.

###### **après la phase de réalisation :**

- assurer la diffusion des résultats à la cellule informatique et au siège fédéral,
- assurer le retour du matériel prêté (FFBa-Partenaire),
- faire un bilan de la compétition et assurer son suivi.

#### 3.3. Définition du rôle du Juge Arbitre

Le rôle du juge-arbitre est précisé dans la fiche « Le rôle du Juge-Arbitre et de son adjoint » issue du Guide des Commissions Régionales d'Arbitrage.

Son rôle est d'être le garant de l'application de nos règlements sportifs, c'est aussi l'interface entre les organisateurs et les compétiteurs.

### **3.4. Définition du rôle du délégué fédéral**

Le délégué fédéral a pour mission de représenter la FFBA auprès des organisateurs, pour toute question ayant trait au cahier des charges. En l'absence d'un membre du Bureau Fédéral, il représente la FFBA auprès des personnalités et lors des réceptions ou cérémonies.

Le cas échéant, il donne lecture d'un message du Président de la FFBA.

En toutes circonstances, il s'abstient de toute déclaration dont le contenu n'aurait pas reçu l'aval préalable du Président.

Il doit :

#### **Avant la compétition :**

- prendre contact avec les organisateurs afin de les conseiller, éventuellement, sur les volants (caractéristiques, consommation, gestion),
- apporter son conseil quant à l'organisation, à l'exclusion du déroulement sportif de la compétition placé sous la responsabilité du Juge-arbitre,
- s'assurer que les tapis, chaises d'arbitre, récompenses, etc . arriveront en temps voulu,
- être présent dans la salle la veille pour vérifier les installations et leur conformité avec le cahier des charges et les indications du juge-arbitre.

#### **Pendant la compétition :**

- être présent en permanence sur la compétition,
- œuvrer en étroite collaboration avec le Juge Arbitre et les organisateurs,
- veiller au respect du Cahier des Charges,
- superviser les contrôles antidopage ou désigner un suppléant,
- remettre les formulaires de demande de remboursement de frais aux accompagnateurs des joueurs (ne concerne que les benjamins et minimes),
- en l'absence d'un membre du bureau, représenter la Fédération auprès des différentes autorités municipales, départementales ou régionales, ainsi qu'auprès de la presse et des médias audiovisuels,
- étudier avec le juge-arbitre et les organisateurs le protocole de remise des récompenses,
- gérer les récompenses fédérales.

#### **Après la compétition :**

- rédiger un compte-rendu détaillé de la compétition et signer la demande d'aide fédérale,
- donner son avis sur la qualité et la consommation des volants utilisés.

Note : La FFBA envoie des copies du compte-rendu à l'organisateur et au Juge Arbitre.